

Partage des biens pendant un divorce

Par bleo, le 21/09/2010 à 09:50

Bonjour,

dois je partager les revenus d un petit heritage avec mon épouse dont je suis separé de fait depuis 2.5 ans; procédure de divorce en cours mais qui traine merci pour quelques éclairages

Par amajuris, le 21/09/2010 à 11:08

bjr,

les biens reçus par donation ou succession sont des biens propres et n'ont pas être partagés avec votre épouse (sauf communauté universelle et si cela est prévu). cdt

Par mimi493, le 21/09/2010 à 12:32

mais les fruits d'un bien propre tombent dans la communauté, donc les revenus d'un petit héritage sont à partager

Par bleo, le 21/09/2010 à 16:47

merci pour les réponses ...divergentes , laquelle est la bonne ?

Par mimi493, le 21/09/2010 à 16:51

non ce n'est pas divergent

- les biens propres n'entrent pas dans la communauté et ne sont pas partageables
- les revenus des biens propres tombent dans la communauté et sont partageables, sauf clause de réemploi

Comme vous demandiez "dois je partager les [fluo]revenus[/fluo] d un petit heritage", j'apportais la précision.

Par bleo, le 22/09/2010 à 13:41

merci pour la précision des réponses et désolé pour l'absence de précision de ma part